



www.vendome.eu

**Département de Loir-et-Cher**  
**COMMUNE DE VENDÔME**

Hôtel de ville et de communauté - BP 20107 - 41106 Vendôme cedex

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 14 décembre 2023**

Délibération n° VVD20231214-15	Nombre de conseillers au moment du vote :				Résultat du vote :		
		En exercice : 33	Présents : 23	Pouvoirs : 9	Votants : 32	Pour : 30	Contre : 0

**OBJET : PATRIMOINE : Musée de Vendôme - Approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle**

Le jeudi 14 décembre 2023 à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de Vendôme, se sont réunis, salle de réunions, aile Saint-Jacques, parc Ronsard à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, maire, le 7 décembre 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :**

Laurent BRILLARD  
 Benoît GARDRAT  
 Michèle CORVAISIER  
 Philippe CHAMBRIER  
 Béatrice ARRUGA  
 Simon HOUDEBERT  
 Agnès MACGILLIVRAY  
 Tural KESKINER  
 Minthy MABIALA-BOUSSI  
 Jimmy MARCILLY  
 Alia HAMMOUDI  
 Yolande MORALI  
 Nicolas HASLÉ

Sam BA  
 Muriel REGNARD  
 Nathalie MARTELLIERE  
 Maryline AUBERT-NEILZ  
 Françoise THILLIER  
 Christophe CHAPUIS  
 Caroline BESNARD  
 Patrick CALLU  
 Florent GROSPART  
 Pierre FOURNET-FAYARD

**Absents ayant donné procuration :**

Floriane CASSAUD donne procuration à Simon HOUDEBERT  
 Marwane CHABBI donne procuration à Philippe CHAMBRIER  
 Clara DODIN donne procuration à Béatrice ARRUGA  
 Sylvie BONNET donne procuration à Alia HAMMOUDI  
 Reyhan DOGAN donne procuration à Laurent BRILLARD  
 Guillaume MEZAN DE MALARTIC donne procuration à Michèle CORVAISIER  
 Stéphane BRUN donne procuration à Nathalie MARTELLIERE  
 Annie GUELLIER donne procuration à Florent GROSPART  
 Marlène GERARD donne procuration à Pierre FOURNET-FAYARD

**Absent :**

Thierry FOURMONT

Laurent BRILLARD, maire de Vendôme, préside la séance.

Le conseil municipal, réuni au nombre prescrit par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), nomme Simon HOUDEBERT, un de ses membres, pour secrétaire conformément à l'article L. 2121-15 dudit code.

Laurent BRILLARD, maire, donne lecture du rapport suivant :

**DESTINATAIRES :**

- 1 ex. Dossier DDT
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. DSF
- 1 ex. DRAC

**EXPOSÉ :**

La commune est compétente et propriétaire de divers éléments patrimoniaux dont le patrimoine qui accueille le Musée de Vendôme, le service du patrimoine dont le CIAP et l'Office de tourisme de l'agglomération transférés à Territoires vendômois (CATV) dans le cadre de la répartition des compétences entre communes et communauté.

La CATV gère donc ses équipements patrimoniaux-touristiques, musées de Vendôme et de Naveil, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) dans le cadre du label ville d'art et d'histoire accueilli au sein du musée de Vendôme. Elle élabore la stratégie touristique mise en œuvre au travers de son office de tourisme.

Par délibération n° TVD20231204-13 du 4 décembre 2023, conformément au code du patrimoine, le projet scientifique et culturel (PSC) du Musée de Vendôme a été validé en conseil de communauté avant transmission au ministère de la culture – service des musées de France.

Le projet global est de créer un pôle culturel, patrimonial et touristique unique associant le musée de Vendôme, le service du patrimoine dont le CIAP et l'Office de tourisme afin de renforcer l'attractivité de Vendôme et de Territoires vendômois.

L'ensemble serait transféré dans le bâtiment H au sein du quartier Rochambeau. Ce pôle représentera un lieu de conservation et de partage de savoirs, de recherches scientifiques, d'exercice et de médiation culturels ainsi qu'un lieu d'information touristique, patrimonial et culturel, véritable porte d'entrée et point d'ancrage des Vendômois et des touristes qui viennent découvrir la ville et les territoires vendômois.

La ville de Vendôme étant propriétaire des bâtiments accueillant le Musée et l'Office de tourisme ainsi que du bâtiment H elle porterait la maîtrise d'ouvrage de l'opération et le financement des éléments structurels du programme. L'agglomération Territoires vendômois financera par fonds de concours la quote-part liée aux aménagements et à la scénographie.

Le PSC comporte une centaine de pages et est reporté en annexe de la présente délibération pour information. Outre le principe général rappelé ci-dessus, ne sont ici exposés que les éléments clés : parcours référentiel et principe de médiation, approche financière globale et calendrier global.

**Le parcours référentiel : une approche chrono-thématique, en trois séquences :**

**La fabrique de la ville** L'évolution de Vendôme et de son territoire, en introduisant son contexte géographique et historique, des origines jusqu'à la période contemporaine, offrant une présentation de sa morphologie urbaine et paysagère.

**La vie de la cité** Une approche vivante par une série de portraits des acteurs du Vendômois, au fil des époques, celles et ceux qui ont contribué à l'histoire, l'économie et la société de ce territoire. Ces deux premières thématiques seront présentées conjointement dans une logique chronologique dans un parcours de référence porteur du récit de l'évolution du territoire.

**Le nom de la ville** Le nom Vendôme, en axant principalement sur l'histoire de la place parisienne Vendôme, de l'hôtel du duc de Vendôme aux boutiques de luxe actuelles, avec un éclairage sur l'exploitation commerciale du nom Vendôme.

## LE GRAND RECIT DE L'HISTOIRE DE VENDÔME

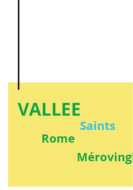
• Légende

**VALLEE**  
Aventuriers  
Vivre au Moyen-Age

- Thème principal  
- Portraits vendômois  
- Period-room

• Thématique

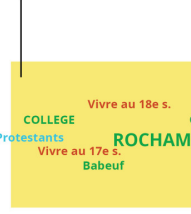
**Vendôme avant Vendôme**  
Préhistoire / Antiquité



**Château, Abbaye, Ville**  
Vendôme au MA



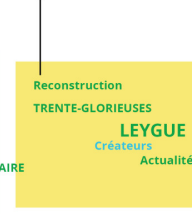
**Vendôme d'Ancien-Régime**  
Croire, former, défendre



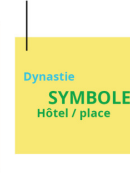
**Un musée en Vendômois**  
Explorer, connaître, éduquer



**La ville en projet**  
Vendôme 20e-21e s.



**Vendôme, la ville / le nom**



• Typologie des collections

Archéologie      Lapidaire      Mobilier, objets      Peinture, ethnographie Sciences, techniques      Iconographie Art contemporain      Métiers d'art

• Surfaces utiles  
60 m2

140 m2

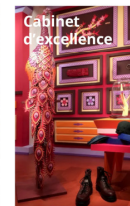
120 m2

180 m2

120 m2

80 m2

• Médiation / scénographie



Territoires vendômois - Programmation du musée-CIAP-Office de tourisme de Vendôme - Trame du programme muséographique - Ph. Dangles architecte pour Inextenso TCH - 14 mars 2022

Désignation	Montant HT
<b>Bâtiment H</b>	<b>5 292 000 €</b>
<i>Structure clos couvert</i>	2 730 000 €
<i>Aménagements intérieurs</i>	1 365 000 €
<i>Lots techniques</i>	1 197 000 €
<b>Extérieurs</b>	<b>210 000 €</b>
<b>Scénographie et mobilier</b>	<b>1 774 500 €</b>
<i>Parcours permanent</i>	1 375 500 €
<i>Accueil boutique</i>	262 500 €
<i>Signalétique directionnelle</i>	84 000 €
<i>Eclairage expositions temporaires</i>	52 500 €
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>7 276 500 €</b>

(Prix nov 2023)

Moe	730 275 €
Bureau de contrôle	47 250 €
SPS	37 800 €
Aléas (10%)	551 250 €
Révision (5%)	312 375 €
Emménagements	200 000 €

<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>8 955 450 €</b>
-------------------------	--------------------

Le plan de financement de l'opération est constitué comme tel :

Etat (DRAC)	(40%)	3 582 180 euros
Ville de Vendôme	(41%)	3 671 735 euros
CATV (fonds de concours)	(19%)	1 701 535 euros
<b>TOTAL HT</b>		<b>8 955 450 euros HT</b>

Le planning global de l'opération est constitué comme suit :

Programme	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Consultation Maîtrise d'œuvre		X			
<i>Maîtrise d'œuvre</i>			X	X	X
Consultation déménagements	X	X		X	
<i>Déménagements</i>	X	X			X
Travaux bâtiment H		X	X	X	X
Scénographie et mobilier spécifique					X
Travaux extérieurs				X	X

Afin de permettre le déménagement des collections du Musée du bâtiment Régence vendu aux Ateliers de maroquinerie Louis VUITTON, l'ouverture au public du Musée de Vendôme est interrompue depuis septembre 2022. Les activités du service public, médiation culturelle, ateliers du patrimoine, interventions scolaires et travaux sur les réserves et les collections se poursuivent quant à elles sans interruption.

L'ouverture du nouvel équipement est projetée à l'automne 2026.

#### **VISAS :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission culture - tourisme communautaire du 9 novembre 2023 ;

#### **PROPOSITION :**

Il vous est proposé :

- de valider le principe de création d'un pôle culturel, patrimonial et touristique unique associant le musée de Vendôme, le service du patrimoine dont le CIAP et l'office de tourisme ;
- de valider l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 7 276 500 euros HT ;
- d'autoriser le maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conformément à la délibération n° VVD20200528-08 du 28 mai 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, ce dernier sollicitera par voie de décision l'attribution de subvention en fonctionnement et en investissement, auprès de l'État et/ou des collectivités territoriales, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable (DRAC région Centre Val de Loire notamment).

Ce dossier a été présenté en commission générale le mardi 12 décembre 2023.

**DÉCISION** :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés avec 30 voix pour et 2 abstentions (Christophe CHAPUIS, Patrick CALLU), ADOPTE la délibération présentée.**

Le 14 décembre 2023 à Vendôme,

## POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance, Simon HOUDEBERT	Le Maire, Laurent BRILLARD
---	-------------------------------

## DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et notifiée.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au maire de Vendôme, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>